



Avant toute chose, le SNES-FSU Orléans-Tours a le plaisir de vous souhaiter de bonnes vacances

Le vice de l'obstination appuyé sur le bras du mépris

Grève les jours d'examens, mouvement de rétention de notes dans certaines académies, ce mouvement de protestation inédit devrait faire réfléchir président et ministres sur les conditions qui ont conduit à cette situation. Cela fait de très longs mois que les alertes arrivent par différents canaux : Comités Techniques, CSE, grèves, manifestations, protestations via les réseaux sociaux (#pasdevagues). Que ce soit concernant les réformes des lycées, celle de la fonction publique, ou la régression des salaires, tout cela était largement audible à qui voulait l'entendre. Mais non, la seule réponse qui s'offre à nous est celle du vice de l'obstination appuyé sur le bras du mépris. Les récentes déclarations « présidentielles », tout comme les rodomontades du ministre Blanquer, tout cherche à attiser plutôt qu'à apaiser, à détourner plutôt qu'à assumer ses propres responsabilités. Seuls les éditorialistes bien en cour et les fous imputent uniquement aux enseignants la responsabilité des événements récents.

Nous ne pouvons qu'appeler président et ministres à plus de retenue, et à écouter ce que les personnels ont à dire. Non, les protestations ne viennent pas d'une poignée de « zadistes » de l'éducation, elles ne sont que la partie émergée de la colère contre ce que vivent les collègues au quotidien. Le SNES-FSU Orléans-Tours a organisé avec ses sections d'établissement des votations dans les collèges et lycées : les résultats sont nets, et disent le massif rejet des réformes, que ce soit celle des lycées ou de la fonction publique. A semer le vent, on récolte la tempête...il est encore temps de ne pas en arriver à ce stade.



Des personnels de terrain pour vous défendre

Le SNES-FSU est un syndicat qui attache de l'importance à la réalité de terrain.

Nos élu-e-s et militant-e-s sont avant tout professeur-e-s, CPE, AED, AESH, Psy-EN et exercent en collège et/ou lycée indépendamment de leur engagement syndical.

Le S3 Orléans-Tours

 29 Bd Rocheplatte, Orléans

 02 38 780 780

 s3orl@snes.edu

 <http://www.orleans.snes.edu/>

 <https://www.facebook.com/snesfsuorleanstours/>

Olivier Lelarge, Co-secrétaire académique

Le SNES-FSU appelle les personnels à se réunir en assemblée générale dès la prérentrée afin de mettre en débat les suites de l'action, pour :

- ▶ *une revalorisation significative des rémunérations ;*
- ▶ *le retrait des réformes des lycées et du baccalauréat ;*
- ▶ *le retrait de la loi Blanquer et du projet de loi « Fonction publique » ;*
- ▶ *des créations et non des suppressions de postes*

Pour la défense de notre métier



Adhérez au SNES-FSU

<http://www.orleans.snes.edu/-Adherer-au-SNES-FSU-.html>



EAF : récit d'un combat qui porte ses fruits

Le SNES-FSU Orléans-Tours a revendiqué et défendu la nécessaire amélioration des conditions de passation des épreuves anticipées de français.

Charge trop lourde, mal répartie, indemnités faibles, éloignement parfois important, nous étions partis de loin. C'est bien la conjonction de la mobilisation sur le terrain, organisée et relayée syndicalement dans les instances et les groupes de travail, qui a permis ces avancées depuis 2017.

Récit (non exhaustif) de 3 années de mobilisation sans faille.

2017 : Une pétition intersyndicale lancée en 2017 avait récolté plus de 400 signatures de collègues de lettres. Cette pétition avait servi de base de revendications lors d'un groupe de travail au rectorat le 24 mai 2017. Cette pétition demandait notamment un nombre maximum de candidats et de copies par correcteur et par jour, la dispense de surveillance des épreuves écrites du bac, la réduction de la distance pour les examinateurs. A cette occasion, le Sgen-CFDT s'était brillamment illustré en arguant que l'action du SNES voulait aider les collègues à se soustraire à leurs obligations de service...

Bilan : une première réduction des candidats et copies est mise en œuvre, la réserve de collègues remplaçants commence enfin à tourner et une circulaire du rectorat concernant les dispenses de surveillance arrive aux chefs d'établissements. Le bilan global de la session (appuyé sur une enquête du SNES auprès des collègues) sera fourni au rectorat lors du GT du 15/10/2018

2018 : à la demande des collègues et des organisations syndicales, une fiche de vœux est proposée aux collègues, afin d'ajuster au mieux les besoins. Cette fiche ne correspond pas à la demande initiale. Par ailleurs, on constate quelques améliorations supplémentaires demandées par les collègues : convocations à 08h30, un peu plus de délai entre écrits et oraux etc Mais des difficultés subsistent. Le SNES intervient de nouveau auprès du rectorat et obtient une audience le 13 juin. A cette occasion, la logique de convocation peu claire reste soulignée. Par ailleurs, il est communiqué aux collègues la procédure d'avance de frais, possibilité importante mal connue.

2019 : une nouvelle réunion bilan de l'année précédente est organisée au rectorat en mars 2019. Deux avancées majeures sont obtenues : d'une part la revalorisation des frais, d'autre part le rectorat accepte d'assouplir la règle de l'interdiction de la convocation dans l'agglomération, permettant à de nombreux collègues de souffler. Le SNES demande à ce que ce soit les collègues affectés hors département l'année précédente qui en bénéficient.

Canicule : alors que notre ministre décale le brevet en s'apitoyant sur le sort des élèves (aucun mot pour les personnels), il ne décale pas les épreuves de bac. Le SNES-FSU Orléans Tours avait demandé à ce qu'un rappel soit fait aux établissements concernant la nécessité d'un accueil particulier pour les collègues passant la journée dans les établissements. Hélas, cela n'a pas été fait, et selon les établissements, l'accueil a été pour le moins inégal, irréprochable dans certains, mauvais dans d'autres.

Classe exceptionnelle, des avancées à confirmer

Issue du PPCR, elle permet dans son objectif final que 10% du corps de chaque catégorie atteigne ce nouveau grade (et l'échelon spécial à la suite), soit un gain mensuel conséquent (exemple : HC des certifiés dernier échelon indice 806 contre 972 pour la classe exceptionnelle, ou accès à la hors-échelle B pour les professeurs agrégés). L'an passé, ce sont ainsi par exemple 3200 agrégés qui ont accédé à la classe exceptionnelle nationalement.

La structure actuelle des promotions n'est pas satisfaisante puisqu'elle est organisée en vivier fortement inégaux. Le vivier 1 apporte 80% des promotions et le vivier 2 seulement 20% des promotions. Or, le vivier 1 est un vivier où il faut candidater, et les éléments permettant de le faire ne sont pas satisfaisants, aléatoires (cette année les services en BTS ont été enlevés) et correspondent mal à la structure des carrières.

Dans notre académie, de nombreux collègues qui ont candidaté ont vu leur dossier refusé (50% chez les CPE), et le vivier 1 est souvent incomplet (chez les

certifiés cette année, 183 promotions possibles au vivier 1 contre seulement 112 dossiers retenus, soit une perte de 40% de promotions). De même, le SNES-FSU œuvre auprès du rectorat pour que celui-ci retienne plutôt les collègues proches de la retraite et non des collègues trop jeunes. En effet, ce sont les retraités de demain qui feront les promotions : la classe exceptionnelle ne pourra être accessible que si des collègues à ce grade le libèrent. Promouvoir des collègues trop jeunes aujourd'hui, c'est bloquer les promotions de demain (exemple cette année de collègues nés en 1972). Le rectorat ne l'entend pas de cette oreille, même si le SNES a obtenu des rééquilibrages en faveur des collègues proches de la retraite. **Nous avons également obtenu qu'un certain nombre d'avis soient réévalués à la hausse pour des collègues.**

Le SNES-FSU continuera d'œuvrer pour que ce nouveau grade devienne un débouché naturel de carrière pour toutes et tous, à l'instar de ce qu'est devenu la hors-classe.

Loi fonction publique

La loi fonction publique est en cours d'élaboration. Si on doit lui reconnaître certaines avancées sur le plan de la prise en compte du handicap par exemple, le cœur du projet introduit des distances, sinon des ruptures avec la conception républicaine de la fonction publique telle qu'elle s'est actualisée avec constance depuis la Libération.

Trois points posent problème en particulier.

Fusion CHSCT-CT

Le risque est de perdre ici un atout majeur des CHSCT: leurs liens avec le terrain. Cela risque d'avoir pour conséquence un accroissement des risques psychosociaux, une détérioration de la santé au travail, un abaissement de l'efficacité et de la qualité du service rendu aux usagers.

Cela conduira inévitablement à une judiciarisation et une individualisation des conflits.

Affaiblissement des CAP

Les Commissions administratives paritaires (CAP) sont historiquement la contrepartie au fait que les

fonctionnaires sont dans une position statutaire et réglementaire, donnant à l'État des pouvoirs exorbitants.

Ce pouvoir est contrebalancé par l'obligation de présenter les décisions collectives et individuelles relatives à la carrière devant des organismes paritaires. Ce contrôle paritaire est l'assurance pour chaque fonctionnaire de voir son dossier examiné et défendu dans les mêmes conditions que les autres. Perdre cela, c'est la porte ouverte vers l'arbitraire et le clientélisme.

Les CAP ne seraient plus convoquées que pour des problèmes disciplinaires.

Contractualisation.

Le projet de loi ouvre la possibilité de recruter des contractuels venant de l'entreprise à des postes d'encadrement (ex : chef d'établissement).

Cela fragilise nos missions et nos statuts avec des contractuels ayant moins de droits. Les services publics ne peuvent être garantis que par des fonctionnaires indépendants du pouvoir.

Grève le jour du Bac et pendant les corrections



Tout a été tenté pour glisser le pied dans la porte rue de Grenelle et ouvrir des négociations mais le ministre Blanquer n'a rien voulu entendre: Ni les avis présentés en instances -à tous les niveaux- par les représentants du personnels, ni les revendications portées lors de journées d'actions, les nuits des lycées et autres formes de mobilisations toujours plus créatives menées par les personnels, pas même lorsqu'une intersyndicale large a déposé un préavis de grève pour le 1er jour du Bac. Pourtant un dépôt de préavis entraîne, selon la loi, une ouverture des négociations, mais la seule réponse a été davantage de mépris et une fin de non-recevoir.

La colère est montée et ce qui était jusqu'alors tabou : une grève lors des examens, a largement mobilisé les collègues (**photo à gauche prise devant la DSDEN de l'Indre**). L'examen a pu se tenir sans anicroches -nous nous en félicitons- et pour la première fois, Blanquer était sur la défensive. Niant les problèmes, il mit davantage d'huile sur le feu.

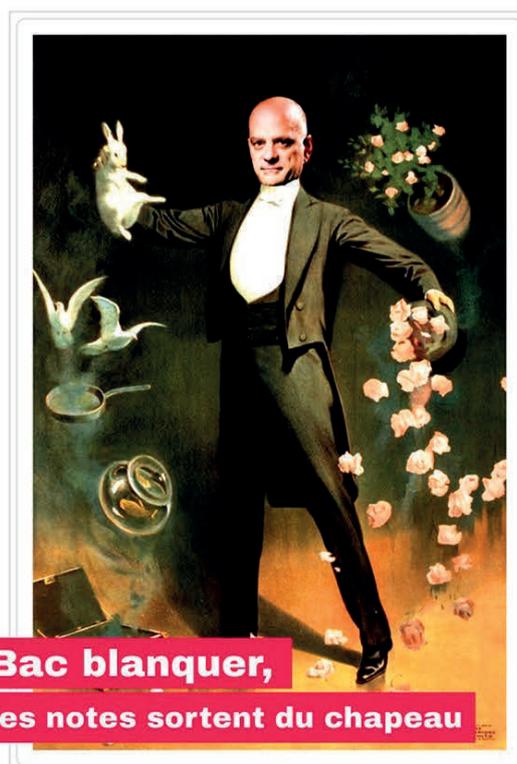
Les collègues décidèrent alors de franchir un nouveau cap en organisant des grèves pendant les corrections,

en particulier les jours où la remontée des notes et la remise des copies étaient prévues.

A Tours, par exemple, du fait de la grève de collègues, plus de 200 copies, bien que corrigées, n'ont pas été rendues dans le délai imparti.

Plutôt que de différer la publication des résultats, le ministre a donné des consignes illégales, forçant certains jurys à inventer des notes. Le nombre de recours déposés par les familles des candidats s'annonce conséquent.

Blanquer sort très affaibli de la séquence.



Bac blanquer,

les notes sortent du chapeau

Le CHSCT du Loiret, un exemple de CHSCT en action



Le CHSCT élabore des programmes de prévention primaire et secondaire, établit le calendrier de ses visites d'établissements et travaille à installer et à développer une culture de la sécurité au travail.

Il examine, depuis 2011, les fiches du registre SST que sont en droit de remplir tous les usagers des établissements scolaires pour signaler des dysfonctionnements matériels, organisationnels ou relationnels.

Les professeurs des écoles nous ont sollicités sur des problèmes de visiophone, de bruit, de pollution, mais aussi à propos d'élèves à comportements dysfonctionnels, de conflits avec des familles ou entre ATSEM et professeurs, entre la direction et les professeurs et parfois aussi entre les collègues eux-mêmes. Toutes ces situations relèvent des risques psycho-sociaux et engagent la responsabilité de l'employeur ou de ses représentant-e-s (article 2.1 du décret sur la SST du 28 mars 1982)

Les fiches remontent moins des lycées et collèges mais en général, lorsque c'est le cas, les situations de tensions, de conflits, ou de dégradations au niveau du bâtimentaire, sont gravement et durablement installées dans l'établissement depuis plusieurs années.

En guise d'exemple, le lycée Benjamin Franklin a

été visité cette année, et le CHSCT a mis en évidence l'état d'insalubrité et de dangerosité de certaines salles, notamment spécialisées (salles pour l'EPS ou l'enseignement professionnel...), la palme revenant à un minuscule local de ménage sans fenêtre, inondé en permanence et contenant des appareils d'entretien électriques ...

Dans les établissements du secondaire, des conflits virulents peuvent également éclater avec des classes et des chefs d'établissement, ce que beaucoup de collègues préfèrent taire. En effet, notre institution a longtemps cultivé un positionnement de culpabilisation de l'enseignant-e face aux difficultés qui se présentent à lui ou à elle. Les collègues FSU représentant-e-s des personnels enseignants ont œuvré pour changer les représentations des membres de la DSDEN.

Quand un collègue est en difficulté, il faut d'abord interroger ses conditions de travail et se référer à un contexte d'établissement ou d'encadrement. Ainsi, si elle se répand, la culture de la sécurité au travail se substituera à la notion d'« incapacité professionnelle » celle de « facteurs objectifs d'empêchement du travail » et dépersonnalisera les difficultés en les transformant en questionnement pour la Direction de l'établissement. Ce qui sera un mode de préservation efficace et immédiat de la santé physique et psychique des personnels.

En attendant, notre CHSCT finalise pour la rentrée 2019-2020 un outil intitulé « Protocole d'accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoin éducatifs particuliers ou à comportement perturbateur » qui aidera les collègues à mieux être protégé.e.s en cas d'évènements critiques et dangereux dans le cadre professionnel.



La bataille contre la privatisation d'Aéroports de Paris est engagée, elle concerne la société toute entière et la FSU s'y engage. Nous voulons atteindre 4,7 millions de signatures, pour que puisse se tenir ensuite un référendum national. Si cet objectif est atteint, ce sera un grand coup d'arrêt au rouleau-compresseur d'Emmanuel Macron et de son gouvernement, qui projettent de privatiser un grand pan de l'économie et qui laminent ce qu'il reste de services publics.

Plus d'information : <http://fsu.fr/Signez-pour-un-referendum-contre-la-privatisation-d-ADP.html>